

LE BASSIN VERSANT DE LA SEUDRE

Un bassin versant correspond à une zone géographique sur laquelle chaque goutte de pluie tombée rejoint un même cours d'eau.



- Cours d'eau
- Marais salé
- Zones humides douces
- Secteurs urbanisés
- Secteurs boisés
- Secteurs agricoles

LIMITES DU BASSIN VERSANT

- Limite de la Seudre continentale
- Limite de la Seudre estuarienne
- Conchyliculture et pêche
- Activités touristiques
- Zones de baignade
- Eau potable
- Eau d'irrigation

LE BASSIN VERSANT DE LA SEUDRE C'EST...

- **64 km** de long de la source (Plassac) au pertuis de Maumusson.
- **67 communes** traversées par la Seudre ou ses affluents.
- **Des milieux aquatiques** à protéger, préserver et restaurer.
- **Des risques** à maîtriser (inondation et submersion marine).
- **Des usages** à concilier.

L'ÉQUIPE DU SMBS

Les missions du SMBS sont assurées par plusieurs agents dont les rôles sont les suivants :

- DIRECTEUR**
du SMBS
- CHARGÉE DE MISSION PAPI**
(programme d'actions de prévention des inondations)
- CHARGÉ DE MISSION**
diagnostic de vulnérabilité du bâti face aux inondations
- CHARGÉ(E)S DE MISSION**
du SAGE Seudre
- TECHNICIEN(S)**
de rivières / zones humides



NOUS CONTACTER

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUDRE

17 rue de l'électricité - 17200 ROYAN

05.46.22.19.73

sage@fleuve-seudre.fr www.sageseudre.fr



Smbs Seudre

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUDRE

Pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Seudre.



PRÉSENTATION DU SMBS

Le syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS) est une collectivité territoriale portant des démarches de planification et de mise en œuvre d'actions de préservation, de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que de prévention des inondations.

Cette structure, regroupant les anciens syndicats mixtes d'accompagnement du SAGE Seudre (SMASS) et du bassin de la Seudre et de ses affluents (SMBSA), existe depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle réunit six intercommunalités, dont quatre "majoritaires" représentées au sein du comité syndical. Ce dernier constitue l'instance délibérante du SMBS, composée de 20 membres délégués (cf. carte ci-dessous).



LES MISSIONS DU SMBS

L'ANIMATION

Le SMBS anime l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion de l'eau et des milieux aquatiques telles que le SAGE. Cette mission comprend la réalisation d'études et le secrétariat des instances décisionnaires. Ces dernières sont composées de représentants de l'Etat, d'élus locaux et d'usagers.

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est mis en place lorsque des déséquilibres liés à l'usage de l'eau (qualité et/ou quantité) sont rencontrés. Elaboré de façon concertée, il définit des objectifs généraux et des dispositions permettant d'atteindre **une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques** sur le périmètre du bassin versant* d'un cours d'eau. Son instance décisionnelle est nommée **Commission Locale de l'Eau (CLE)**.

* Définition au dos, dans la partie « Le bassin de la Seudre »

LE SAGE SEUDRE

Pour la Seudre, la Commission Locale de l'Eau a été instituée par le Préfet en 2009 et le SAGE approuvé en février 2018. Ce dernier s'articule autour de 5 enjeux majeurs, déclinés en 80 actions :



LES TRAVAUX

Le SMBS, grâce à sa compétence en gestion des milieux aquatiques, porte des actions d'aménagement, d'entretien, de protection et de restauration des milieux aquatiques au travers de programmes pluriannuels de gestion.

Depuis 2019, une trentaine d'actions sont planifiées sur la partie continentale de la Seudre (bassin en amont de Saujon) : effacement d'ouvrages dans le lit mineur, entretien des berges et de leur végétation, etc. L'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion sur la Seudre estuarienne débutera en 2020.



ZOOM SUR LA GESTION QUANTITATIVE

Le SMBS anime l'élaboration d'un **projet de territoire pour la gestion de l'eau** dont le but est d'améliorer la répartition de l'eau entre les usages, en fonction de la ressource disponible dans les milieux en intégrant les impacts du changement climatique.

ZOOM SUR LA GESTION DES INONDATIONS

Les tempêtes Martin en 1999 et Xynthia en 2010 ont engendré des submersions marines provoquant d'importants dégâts sur les communes de l'estuaire. Les crues de la Seudre impactent, quant-à-elles, le bassin continental situé en amont de Saujon. Afin de préparer le territoire à ces événements, le **programme d'actions de prévention des inondations**, animé par le SMBS, propose un ensemble d'actions permettant de réduire ce risque.